

Documents à signer et respect des normes sonores pour le roulage

Afin de garantir le bon déroulement de cette journée, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

1. Décharge de responsabilité et règlement intérieur :

- Une décharge de responsabilité et un règlement intérieur sont désormais **disponibles en téléchargement** sur la page d'inscription d'Engage-Sport.
- Merci de bien vouloir **imprimer** ces deux documents, de les **signer** et de nous les remettre le jour du roulage. **Aucune participation ne sera autorisée sans ces documents signés.**

2. Respect des normes sonores :

- Nous attirons votre attention sur l'importance du **respect strict des normes sonores** mises en place par la FFM et actuellement en vigueur sur le circuit.
- Pour rappel, **nous avons reçu un mail du gestionnaire du circuit** nous informant de sa présence et du rappel de la convention signée par le club, en référence à l'article 2 :
 - **Article 2** : L'Organisateur doit respecter, et faire respecter par ses préposés, les décisions du Responsable de Piste, et ce sans discussion, celui-ci ayant toute autorité dans l'enceinte du Circuit. Le Décret 2017-1279 du 9 août 2017 prévoit des contraventions de classe 4 (135 €) pour le Public ne respectant pas les directives de l'Organisateur et du Responsable de Piste, ainsi que des contraventions de classe 5 (1 500 € à 3 000 €) pour l'Organisateur ne respectant pas les dispositions de l'homologation de la Piste ou les Règles Techniques et de Sécurité des Fédérations FFSA et FFM en vigueur. Le non-respect de l'une des clauses de ce Règlement Intérieur, quelle que soit sa nature, si minime soit-il, sera sanctionné par **l'exclusion immédiate de la Piste du contrevenant** sans aucune indemnité compensatrice ou remboursement. Conformément aux dispositions réglementaires, en tant que gestionnaire, nous sommes tenus de respecter les seuils en vigueur, aucune dérogation ne sera autorisée.
- Lors de la précédente journée de roulage, le circuit a constaté 69 dépassements de ce niveau sonore. **Il est donc impératif que chacun respecte ces normes pour éviter toute sanction.**



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE



COMITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



M.T.T.HERBLINOIS

3. **Numéro de course :**

- Afin d'identifier correctement chacun des participants, nous **mettons en place un numéro de course**.
- Chaque véhicule devra afficher un numéro de course sur l'avant, avec les dimensions suivantes : **hauteur de 90 mm et largeur du trait de 25 mm**.
- Couleur : Noir ou rouge, différente de la teinte de votre moto.
- Merci de nous indiquer le numéro souhaité.
- Il devra être clairement visible pour faciliter l'identification sur la piste.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour que cette journée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Merci de votre attention et à très bientôt sur le circuit !

